

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
13 juin 2018**

PUBLIE LE : 27 juin 2018

Délibération n°130618-10 : Convention de mise à disposition d'un coach sportif et de la salle de cours collectifs du centre de forme avec le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO)

L'an deux mille dix-huit, le treize juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 JUIN 2018

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Brigitte MORVANT, DELEGUEE TITULAIRE Anne-Sophie TALTAVULL, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Abdel ICHOU, Responsable administratif de la piscine intercommunale
Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable des maîtres nageurs de la piscine intercommunale

<u>Nombre de communes</u>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	12
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour le compte administratif 9 pour les autres délibérations

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN COACH SPORTIF ET DE LA SALLE DE COURS COLLECTIFS DU CENTRE DE FORME AVEC LE CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST (CNO)

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2125-1 prévoyant le paiement d'une redevance pour toute mise à disposition du domaine public;

VU le Code du sport, et notamment son article L 212-1 ;

CONSIDERANT la demande de l'Association du Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO) faite auprès du syndicat intercommunal de lui mettre à disposition un coach sportif ainsi que la salle de cours collectifs du centre de forme, les lundis de 17h15 à 18h15 selon un planning trimestriel transmis un mois avant, aux fins de préparer physiquement les nageurs de son groupe « Elite » ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les conditions de cette mise à disposition pour l'organisation de ces séances de coaching, par la signature d'une convention ;

CONSIDERANT que cette mise à disposition se traduira par le paiement d'une redevance de 32,80 € de l'heure.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition du CNO d'un coach sportif et de la salle de cours collectifs du centre de forme de la piscine intercommunale.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **25 JUIN 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **27 JUIN 2018**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal